

De Cayeux à Brighton sans la traversée de la Manche



Randonnée n°1127529

Une randonnée proposée par Roromian

Si en Angleterre, sur la côte juste en face (Sussex Est), vous trouvez l'homonyme de Brighton, Cayeux est fier de posséder le sien.

| | | | |
|---------------------------|--------|---------------------------------|------------------------|
| Durée : | 2h35 | Difficulté : | Facile |
| Distance : | 9.06km | Retour point de départ : | Oui |
| Dénivelé positif : | 6m | Activité : | A pied |
| Dénivelé négatif : | 6m | Région : | Baie de Somme |
| Point haut : | 13m | Commune : | Cayeux-sur-Mer (80410) |
| Point bas : | 2m | | |

Description

Toutes les places de stationnement à Cayeux sont payantes mais il est possible de se garer gratuitement, Avenue du Commandant Yves Masset (D102).

(D/A) S'orienter vers la ville de Cayeux par cette même rue qui devient la Rue du Général Leclerc et poursuivre tout droit pendant 700m.

(1) Prendre à gauche Place Victor Hugo puis à droite Rue Antoine Sauvage. Laisser la Rue Boyard à gauche et prendre le virage à gauche accédant à la Rue du Maréchal Foch. Laisser les 4 rues sur la droite. Au carrefour, obliquer sur la droite. Prendre ensuite à droite Rue du Docteur Bourjot. Oublier la Rue Thiers et tourner à droite Rue du Maréchal Joffre.

(2) Virer à gauche Rue Pasteur. Traverser le Boulevard Sizaire pour aller sur les galets et virer à droite sur les galets pendant 600m (*en été seulement* : emprunter le plancher facilitant la marche sur les galets, devant les cabines).

(3) Après la dernière digue, se rabattre sur la droite pour rejoindre le bout de la clôture longeant la plage. Suivre le balisage Jaune qui longe les épineux pendant 100m pour entrer dans un sentier qui va tout droit pendant 1200m.

(4) À la rencontre d'un chemin blanc, tourner à gauche sur 100m et obliquer à droite dans un sentier qui va tout droit pendant 900m. Au panneau jaune "Sentier du Littoral", se diriger dans le chemin entre les barrières.

(5) Au rond-point, se diriger en face dans la direction : La Mollière., Rue Faidherbe. Après le camping, tourner sur la droite dans la Rue Camp Anglais. Après les allées : des églantiers, des dunes, des colverts, des bleuets et des alouettes, virer à droite Rue Rouget de L'Isle. Prendre la 1ère route à droite (sans issue).

(6) Au bout de l'impasse, virer dans le sentier à droite. Ensuite, après 250m, choisir le sentier de gauche. Après 15m laisser le sentier de gauche et poursuivre tout droit pour prendre 100m après le sentier sur la gauche (en oubliant le sentier de droite menant à des maisons) et poursuivre sur 50m afin d'arriver au bout de la Rue des baigneurs. Continuer sur le sentier à gauche.

(7) Au carrefour de sentiers suivant, prendre à droite. Dès l'arrivée sur la route, obliquer à gauche et suivre la route tournante. Au carrefour suivant, prendre en face l'Avenue Parmentier. Au croisement, virer à gauche dans la Rue d'Abbeville. A l'intersection en Y, tourner à gauche pour aller tourner à droite dans la Rue du Télégraphe.

(8) Laisser une 1ère route à droite, pour avancer un direction du Phare de Cayeux. Tourner à droite dans la Rue Syndicat. S'orienter à gauche Rue de Picardie pour emprunter à gauche l'Avenue du Commandant Yves Masset (D102) et retrouver le parking **(D/A)**.

Points de passages

D/A Parking Avenue du Commandant Yves Masset

N 50.188337° / E 1.502421° - alt. 7m - km 0

1 À gauche après la chapelle des marins

N 50.184554° / E 1.495722° - alt. 10m - km 0.64

2 À gauche vers la Casino - Baie de la Somme

N 50.182772° / E 1.49335° - alt. 10m - km 1.35

3 À droite après la dernière digue

N 50.188123° / E 1.497476° - alt. 7m - km 2.09

4 Jonction avec un chemin blanc

N 50.197329° / E 1.511298° - alt. 5m - km 3.6

5 Rond-point direction la Mollière

N 50.202705° / E 1.521626° - alt. 7m - km 4.8

6 Fin d'impasse et début de sentier

N 50.198662° / E 1.523959° - alt. 10m - km 5.98

7 À droite dans le bois des pins

N 50.198667° / E 1.520189° - alt. 12m - km 6.7

8 Face au phare de Cayeux

N 50.19365° / E 1.513604° - alt. 7m - km 7.81

D/A Parking Avenue du Commandant Yves Masset

N 50.188386° / E 1.502506° - alt. 7m - km 9.06

Informations pratiques

Équipements légers de randonnée.

A proximité

La Baie de Somme

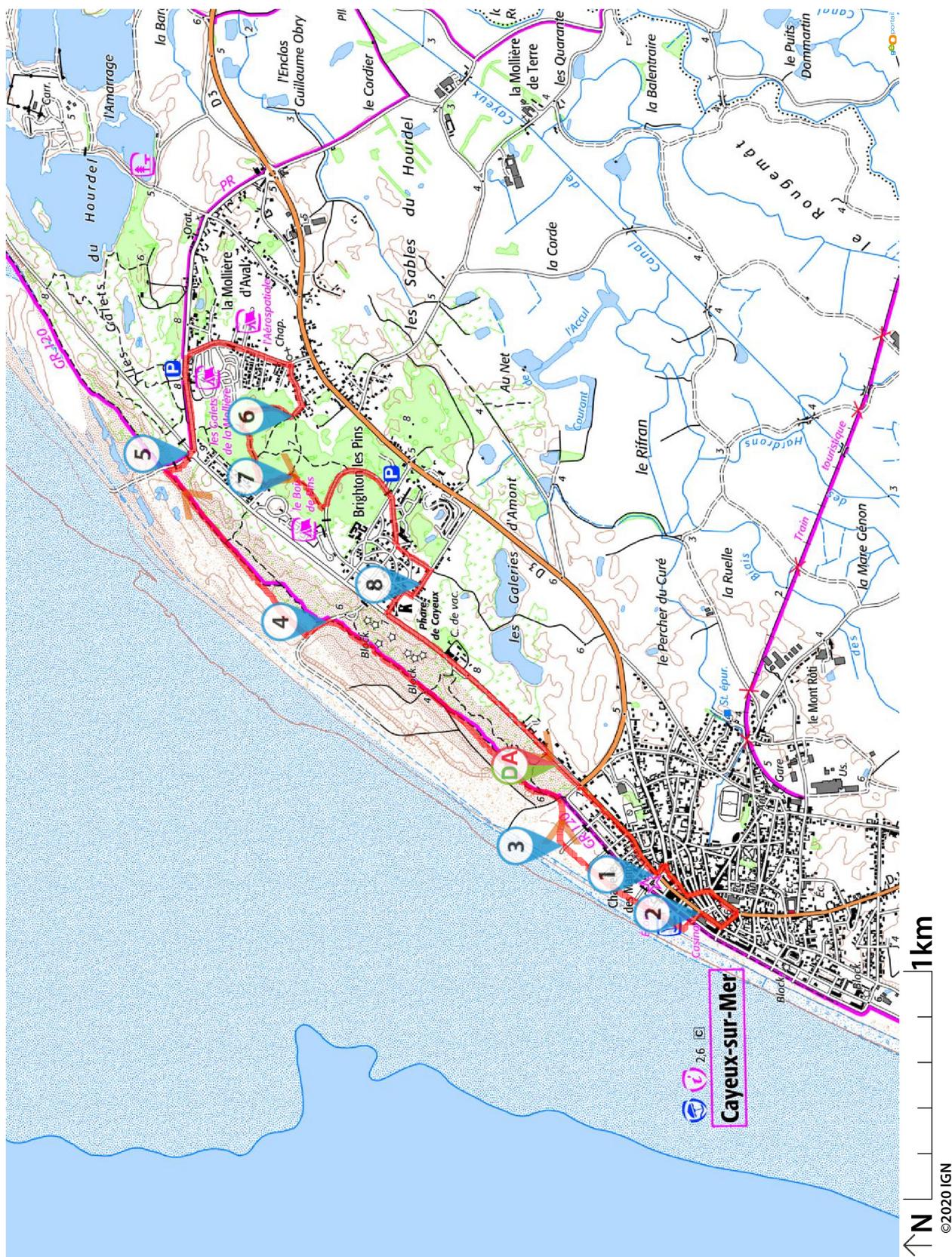
Parc ornithologique du Marquenterre dans la baie de somme. 300 oiseaux migrateurs, 12 postes d'observation, 3 parcours à 40mn.

Le Hable d'Ault à 10mn .

Le Crotoy, la plage de sable, les phoques, le port de pêche, les moutons des prés salés.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-de-cayeux-a-brighton-sans-la-traversee-d/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

Visorando
Préparer et partager ses randos

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

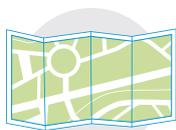
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.